

Candidater en école d'architecture

- > Comment postuler en école d'architecture et paysage ?
- > Les critères de sélection du dossier diffèrent-ils entre les écoles ?
- > Comment se déroulent les entretiens d'admission ?
- > Que faire en cas de refus dans une ENSA.P ?
- > ...

Les ENSA.P sont un choix de parcours original et très attractif, si bien que l'entrée y est souvent difficile. Bien que les écoles d'architecture soient ouvertes à tous les profils, de nombreuses choses sont à savoir pour garantir la poursuite d'un parcours dans le monde de l'architecture.

Pour aller plus loin :

- Se spécialiser en architecture
- Partir étudier à l'étranger

Comment postuler en école d'architecture et paysage ?

Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles, ou d'une équivalence dans un pays européen, ainsi que les étudiants titulaires ou en préparation d'un DAEU sont concernés par la procédure Parcoursup.

La période d'inscription et de sélection des vœux à lieu entre le mois de janvier et de mars, leur confirmation est possible jusqu'en avril et les résultats sont disponibles dès juin.

La candidature en école d'architecture est soumise à deux phases d'admission. Chaque école réalise une première phase de sélection en analysant le dossier du candidat : notes, lettre de motivation et parfois d'autres documents. Plusieurs centaines de candidats sont sélectionnés pour la seconde phase : un entretien de motivation.

Les critères de sélection du dossier diffèrent-ils entre les écoles ?

Chaque école détermine les critères de sélection du dossier du candidat. Elles choisissent de privilégier la moyenne générale ou seulement des enseignements spécifiques en leur attribuant des coefficients. Les critères d'admission sont disponibles sur la page Parcoursup de chaque école, qu'il s'agisse des notes demandées ou des compétences humaines et organisationnelles du postulant.

Comment se déroulent les entretiens d'admission ?

Les entretiens d'admission ont généralement lieu entre avril et mai, les écoles définissent leur date d'entretien, il n'est pas rare que des écoles choisissent leur date d'entretien le même jour. Les jurys sont généralement composés de deux enseignants de l'établissement et, dans certains cas, d'un étudiant.

Les nombreuses modalités d'évaluations portent

sur la motivation du candidat, son ouverture au monde de l'architecture, sa culture générale et curiosité intellectuelle, son sens de l'observation et sa capacité à tenir un propos personnel argumenté, mature, d'intérêt et inventif.

L'entretien est un exercice qui nécessite d'être préparé. Dans certaines écoles, le candidat est libre de présenter des documents au jury. Les documents autorisés sont précisés dans la convocation à l'entretien.

Que faire en cas de refus dans une ENSA.P ?

La candidature en école d'architecture est sélective. En 2022, 18,73% des candidats ayant postulé en école d'architecture et de paysage ont été reçus suite aux phases de sélection. Il est ainsi primordial que chaque candidat réfléchisse à formuler des vœux dans des formations non-sélectives.

La formation peut avoir un lien ou non avec les domaines de l'architecture : le dessin, l'art, l'histoire, l'urbanisme, la technique, la sociologie, le paysage, le design...

Puis-je postuler en école d'architecture après l'obtention d'un autre diplôme (BTS, BUT, Licence) ?

Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme de l'enseignement supérieur doivent déposer un dossier dans le cadre de la procédure de la commission des équivalences. Cette procédure reste sélective.

Chaque école possède sa propre procédure d'équivalence, il sera nécessaire de se rapprocher de l'école pour connaître les formalités de la procédure. La commission d'équivalence déterminera l'année d'étude dans laquelle l'étudiant intégrera l'école.

Puis-je changer d'école pendant mon cursus ?

Le changement d'école pendant un cursus d'architecture, appelé "transfert" est possible à tout moment du cursus, mais est généralement réalisé entre la licence et le master sous réserve que l'étudiant soit titulaire du diplôme d'études en architecture (DEEA). Le change-

ment en cours de cycle est exceptionnel et fait l'objet d'un protocole précisant les unités d'enseignement restant à valider pour achever le cycle d'étude.

Les places disponibles en transfert varient selon la capacité d'accueil des écoles et de l'approbation du dossier de candidature par l'établissement. La période de demande de transfert varie entre les écoles mais a lieu généralement entre janvier et avril, pour une rentrée en septembre.

L'étudiant souhaitant postuler dans une école dépose son dossier de candidature composé d'une lettre de motivation, d'un CV, d'un portfolio et de tout autres documents pouvant être demandés par l'école d'accueil.

Pourquoi changer d'école dans son cursus ?

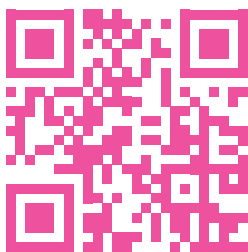
Chaque école d'architecture possède des domaines d'études en master. Il s'agit de classes thématiques qui orientent les ateliers et les séminaires de recherche sur le patrimoine, l'urbanisme, la scénographie, la technique, les risques, le paysage, l'art... Changer d'école permet d'orienter son master en cohérence avec son projet professionnel.

→Se spécialiser en Architecture

Puis-je réaliser un transfert et un départ en mobilité dans ma nouvelle école ?

La plupart des écoles d'architecture et de paysage n'autorisent pas un départ en mobilité la même année qu'une intégration de l'école par transfert. Il vaut mieux préférer effectuer une mobilité à l'international l'année précédant son transfert dans une autre école d'architecture.

→Partir étudier à l'étranger



Plus d'informations ici !

Dans la même collection :

- Les études d'architecture
- Financer ses études
- S'engager dans son école
- Partir étudier à l'étranger
- Prendre soin de sa santé
- Se spécialiser en architecture
- Connaitre le monde professionnel

Informations mises à jour en 2023

